

eis gemeng

Il est porté à la connaissance du public que conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, Monsieur le Ministre du Travail et de l'Emploi a délivré l'autorisation pour :

EXPLOITATION D'UNE AUTORISATION POUR LA MODIFICATION D'UNE CRECHE **DENOMMEE « LES P'TITS MOUSSES »**

Arrêté: 3A/2025/2723

LES P'TITS MOUSSES SARL

Un recours contre lesdites décisions est ouvert à tous les intéressés en général auprès du Tribunal administratif dans un délai de 40 (quarante) jours à dater du premier jour de l'affichage de la présente et doit être interjeté sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau des Avocats à la Cour

Affichage: du 27 août 2025 au 21 octobre 2025

Bettembourg, le 25 août 2025

Pour le collège des Bourgmestre et Echevins

Damien NEY

Secrétaire Communal

Jean Marie Jans

Bourgmestre p.d.

Château de Bettembourg : 13, rue du Château : B.P. 29 : L-3201 Bettembourg T 51 80 80 1 : F 51 80 80 2601 : commune@bettembourg.lu : www.bettembourg.lu